Droit a l' energie

Par **peigne**, le **03/09/2008** à **20:22**

Bonjour,
Nous avons acheter une maison en fevrier 2008, etant conclu dans l' acte notariée que l' ancien proprietaire nous doit le compteur d' eau et d' electricite, tout en sachant qu' en attendant nous sommes branches chez lui, qui habite en face.
Entre temps celui-ci s' est retracte et ne veut plus faire aucun frais, pour l' electricite nous n' avons pas plus trouver d' accord pour payer a l' amiable les factures consommes par nous et lui, il voulait tout nous faire payer helas, donc voyant que cela ne peu pas continuer comme ca nous avons pris l' initiative de demander a EDF un devis,suite au devis nous avons demander l' installation, mais pour tout nouveau comptage EDF, obligatoitrement il faut un consuel.
Maintenant en plein travaux et consuel prevu semaine 40, notre cher voisin nous coupe l' electricite.
La question est la suivante a t il le droit de nous couper l' electricite avec deux enfants en bas age?

Tout en sachant qu' a l' origine le compteur etait parti integrante de la maison, et qu' il s' est octroyer le droit sans aucune permission(apres demande a EDF) de deplacer le comptage dans son batiment en face de chez nous, a l' origine non habitable.
En vous remerciant d' avance de votre reponse.

Par **Ishou**, le **03/09/2008** à **20:37**

[quote="peigne":28e5onqm]Bonjour,
Nous avons acheter une maison en fevrier 2008, etant conclu dans l' acte notariée que l' ancien proprietaire nous doit le compteur d' eau et d' electricite, tout en sachant qu' en attendant nous sommes branches chez lui, qui habite en face.
Entre temps celui-ci s' est retracte et ne veut plus faire aucun frais, pour l' electricite nous n' avons pas plus trouver d' accord pour payer a l' amiable les factures consommes par nous et lui, il voulait tout nous faire payer helas, donc voyant que cela ne peu pas continuer comme ca nous avons pris l' initiative de demander a EDF un devis,suite au devis nous avons demander l' installation, mais pour tout nouveau comptage EDF, obligatoitrement il faut un consuel.
Maintenant en plein travaux et consuel prevu semaine 40, notre cher voisin nous coupe l' electricite.
La question est la suivante a t il le droit de nous couper l' electricite avec deux enfants en bas age?

Tout en sachant qu' a l' origine le compteur etait parti integrante de la maison, et qu' il s' est octroyer le droit sans aucune permission(apres demande a EDF) de deplacer le comptage dans son batiment en face de chez nous, a l' origine non habitable.
En vous remerciant d' avance de votre reponse.[/quote:28e5onqm]

1: sujet mal placé.

2: pourquoi il vous le devait?

Par **peigne**, le **03/09/2008** à **20:43**

desole je suis nouveau.

Oui il nous doit l' eau et l' eclectricite marque sur l' acte notarié

Par **peigne**, le **03/09/2008** à **20:48**

desole je deplace

Par **Ishou**, le **03/09/2008** à **20:58**

Mais pourquoi il vous le doit?
Pour quelle raison vous pouvez obliger quelqu'un a vous payer l'énergie?

Par **peigne**, le **03/09/2008** à **21:18**

on a acheter la maison en fevrier 2008, generalement on achete pas une maison sans compteur d' eau ni d' electricite, mais lui a magouiller pour faire deplacer les compteur juste avant notre achat, edf nous specifie que le compteur nous appartient , mais maintenant il est redu chez lui.
On lui demande pas de payer l' electricite pour nous, mais juste de tenir ces engagement decris sur l' acte notarie, donc nous fournir un compteur edf.

Par **Olivier**, le **04/09/2008** à **08:57**

Vous serait-il possible de reproduire littéralement la clause de l'acte notarié relative au compteur EDF ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Ishou**, le **04/09/2008** à **16:46**

La question, ce n'est pas si c'est possible de la réecrire, ce serait plutot: auriez vous :lol:

l'obligeance de vous embeter à taper intégralement cette clause? Image not found or type unknown

Par **Olivier**, le **04/09/2008** à **17:40**

:lol:

ben oui c'est ce que j'ai dit non ? Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés